



CHSCT de la DDTM de la Gironde
du 6 février 2018

Service Maritime et Littoral : le théorème de Pasqua

Les échanges, nourris, au sujet de la situation délétère du Service Maritime et Littoral de la DDTM lors du CHSCT du 06 février 2018 méritent à eux seuls une communication à part.

Non que le service en lui-même soit plus important qu'un autre – d'autres composantes de la DDTM, notamment l'unité Éducation Routière, ont connu leur part d'heures sombres – mais le traitement de la situation justifie un éclairage particulier.

Le SML est dans une situation de souffrance chronique, dénoncée par la CGT depuis des années*. D'erreurs structurelles en fautes de management, la mauvaise prise en compte (voir la méconnaissance) des missions des agents et des particularités de l'administration de la mer a plusieurs fois failli nous amener par le fond.

Si collectivement les agents ont fait preuve d'une résistance collective, les dommages individuels sont nombreux, ils pèsent lourd sur la santé d'un grand nombre d'entre nous.

Il ne s'agit pas là de fantasmes ou d'effets de manches de syndicalistes échevelés : en l'espace de 3 ans, 2 enquêtes du CHSCT ont été menées sur le site d'Arcachon, 2 agents ont été déplacés d'office et une mission d'inspection vient d'être menée par l'ISST, dont [les conclusions sont accablantes pour l'administration](#).

Appuyant le constat posé par la CGT, l'Inspecteur déclare : *«les représentants du personnel ont évoqué une «situation d'urgence» en matière de risques psychosociaux: l'ISST partage cette appréciation* ». On est loin des déclarations du Directeur, Hervé BRUNELOT qui, lors du CHSCT du 3 octobre 2018, ironisait encore sur les indignations de la CGT quant à l'incurie d'un encadrement toxique pour les agents et les missions : *« c'est quoi ce sketch [ndr : de la CGT]? »*

Au vu de ce rapport, nous croyions la situation du service (enfin !) placée sur la bonne voie : un constat partagé par une autorité extérieure, 3 recommandations dont 2 ayant trait directement au management du service : l'inspection portait un message clair et appuyait notre analyse.

Mais c'était oublier les subterfuges et le théorème de Pasqua.

Ce fameux « théorème » attribué à feu Charles PASQUA, qui veut que « Quand on est emmerdé par une affaire, il faut susciter une affaire dans l'affaire » afin de détourner l'attention de l'essentiel et de brouiller les pistes. C'est ce qui vient de s'appliquer à merveille au SML.

Alors que les deux premiers points du rapport d'inspection concernent et mettent en cause directement le management du service et de la direction, notamment le Directeur, le DML et le chef de service, David MORDANT, l'attention du CHSCT s'est focalisée exclusivement sur le 3ème point, qui concerne la vérification de cas supposés de harcèlement.

* S'il est impossible de revenir sur les crises successives dans un format aussi court, nous nous attacherons à construire un dossier complet pour éclairer nos différents interlocuteurs.

Ce dernier point est en soi un sujet grave, il convient de le traiter au fond, sérieusement et indépendamment des faits de faute de management avérés décriés dans le rapport.

La CGT a appuyé la demande d'une enquête administrative. A noter que les dysfonctionnements de l'encadrement sont tels que l'enquête sera diligentée par le CGEDD, l'initiative de la démarche a été retirée des mains du directeur pour être placée au bon niveau d'objectivité et d'impartialité au sein de l'administration centrale.

La suite nous a réservé contre toute attente, bien des surprises.

Car si la mission d'inspection parle de faits de harcèlement supposés au sein du SML, une petite musique a commencé à filtrer doucement à nos oreilles, visant un pôle en particulier, comme par hasard là où la CGT a plusieurs représentants.

Sans éléments, sans même une description des situations et des personnes concernées, une sourde et lente mise en cause sur fond de rumeur a commencé à se répandre.

La CGT a dénoncé cette situation. Laisser filtrer des informations non vérifiables, sans donner la possibilité aux agents potentiellement mis en cause de participer, en pleine lumière, au contradictoire, est constitutif de pression psychologique latente et de diffamation. Laisser planer le doute et jeter ainsi l'opprobre, au mépris de la santé des agents est un acte de plus de violence dirigée.

Nous avons demandé à l'administration que soient précisés les faits et les personnes mises en causes, mais bien entendu, elle nous a opposé que ce n'était pas possible.

Devant notre insistance pour la production des éléments d'accusation, la petite musique a commencé à changer de ton. Là où le harcèlement était avéré dans un Pôle en particulier, il devenait une présomption, dans un pôle « notamment » et non plus exclusivement.

Nous ne nous laissons pas aveugler : l'enquête administrative sur les fautes de l'administration d'une part et les présomption de harcèlement d'autre part, aura lieu ! La CGT l'appelle de ses vœux, elle y participera activement et apportera ses éléments d'analyse comme elle le fait, bien seule, depuis plusieurs années. La protection et la défense des agents et des missions est notre objectif premier. Mais nous ne nous arrêtons pas à mi-chemin : toutes les recommandations faites doivent être suivies.

Concernant le rôle de l'encadrement, nous sommes encore loin du compte. Le changement de chef de service, si nous l'avons appelé de nos vœux, n'est pas suffisant si les questions structurelles ne sont pas posées.

Quid du rôle du DML ? Alors que son action et son positionnement sont tancés par l'ISST, **le représentant du directeur refuse de donner les éléments correctifs mis en place !**

Dans une parodie de dialogue social, alors que la question est explicitement posée par la CGT, l'administration joue la cachottière, et refuse à vos représentants leur droit élémentaire à l'information !! A moins que ce ne soit pour masquer son incapacité à agir ?

La mission d'enquête réalisée par une délégation du CHSCT le 12 octobre 2017 à Arcachon nous a aussi laissée sur notre faim : comment donner à voir aux agents l'utilité de nos instances si les suites données sont inexistantes ?

Lors de cette mission du CHSCT, après que la CGT ait lu le message et les demandes des agents du SML rédigés en commun, **la faute de l'administration** a été reconnue par les représentants de la direction et énoncée sans biaiser devant les agents présents.

Nous considérons que cette faute doit être réparée, non pas pour chercher des coupables, mais pour pouvoir reconstruire des relations de travail et un collectif sur des bases saines.

Fidèles à nos valeurs et à notre parole, **la CGT a demandé que les arrêts maladies causés par les situations de souffrance au travail au SML soient transformés en accidents du travail**. Le représentant du directeur nous a assuré de l'instruction de cette procédure, dès lors que des demandes seraient faites par les agents.

Nous verrons qui tient parole.

Nous invitons tous les agents concernés à se rapprocher du représentant CGT de son choix, et à faire valoir leurs droits.

Vos représentants CGT :

Frédérique CORNUAU

Michel FLEURY

Romuald NAVARRO

Nicolas MAYER

Annie SALLAT

Bastien SIMONNET